



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Le 7 novembre 2017

Le Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg rappelle à la population winnipégoise les dangers du monoxyde de carbone

Winnipeg, Manitoba – Puisque les températures sont à la baisse, le Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg rappelle à la population winnipégoise les dangers du monoxyde de carbone et de l'importance d'acheter un détecteur de monoxyde de carbone. **Si vous soupçonnez la présence de monoxyde de carbone chez vous, sortez immédiatement des lieux et composez le 911.**

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide associé au processus de combustion. Une accumulation dangereuse de monoxyde de carbone peut résulter d'un appareil ménager défectueux, une cheminée obstruée, une ventilation inadéquate ou une accumulation de gaz d'échappement.

Les symptômes d'une intoxication légère au monoxyde de carbone (maux de tête, étourdissement, nausées, vomissements, confusion mentale, faiblesse musculaire, troubles auditifs ou visuels, essoufflement) peuvent ressembler à ceux de la grippe.

Une intoxication grave résulte généralement d'une exposition prolongée à des niveaux élevés de monoxyde de carbone. Elle peut entraîner une perte de conscience et même la mort.

Conseils pour prévenir une intoxication au monoxyde de carbone :

- Faire vérifier et nettoyer les appareils à combustion tels que les chaudières, les foyers au bois et les sècheuses à gaz tous les ans par un technicien d'entretien qualifié.
- Installer au moins un détecteur de fumée à chaque étage de la maison et à l'extérieur de chaque local de couchage.
- Ne jamais laisser un véhicule en marche dans un garage attenant, même si la porte est ouverte.
- Veiller à ce que tous les prises d'air extérieures, les conduits d'évacuation et les cheminées soient libres de neige, d'isolation, de feuilles, de nids d'oiseau, de charpie et de débris.
- Veiller à ce que les poêles à bois ou à charbon soient correctement installés et ventilés.
- Ne pas faire fonctionner les moteurs à essence, les barbecues ou les grils à propane ou à charbon, ni les réchauds à kérosène à l'intérieur ou dans un espace clos.
- Vérifier que la ventilation forcée fonctionne correctement.

Pour en savoir plus sur la prévention de l'intoxication au monoxyde de carbone, visiter [Ville de Winnipeg – Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence](#).

Pour en savoir plus sur l'utilisation du gaz naturel en toute sécurité ou pour signaler un problème du service de gaz naturel, visiter le site Web d'[Hydro-Manitoba](#) ou composer le 1-888-624-9376 (1-888-MBHYDRO).

- 30 -

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à City-MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : facebook.com/cityofwinnipeg.

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/cityofwinnipeg.